



## 10ème Edition du Festival du Court Métrage Méditerranéen de Tanger

01-06 Octobre 2012

### REGLEMENT DU FESTIVAL

#### ARTICLE 1 :

Le Festival du Court Métrage Méditerranéen de Tanger est une manifestation à caractère artistique, culturel et promotionnel qui a pour objectifs de :

- créer un cadre de rencontres, de dialogue et d'échanges cinématographiques ;
- favoriser la connaissance et la diffusion des nouveaux films de court métrage des pays méditerranéens ;
- encourager les jeunes cinéastes à réaliser leurs ambitions créatives et artistiques ;
- inciter et promouvoir les échanges entre les cinéastes des deux rives de la méditerranée.

#### ARTICLE 2 :

La 10ème édition du Festival du Court Métrage Méditerranéen de Tanger aura lieu du **01 au 06 octobre 2012**

#### ARTICLE 3 :

Le programme du festival comprend :

- Une section « compétition » ouverte aux films de court métrage réalisés par des cinéastes méditerranéens en 2011 et 2012 ;
- Un spécial « court métrage marocain » ;
- Une leçon de cinéma ;
- Des débats autour des films en compétition ;
- Des activités en parallèle.

#### ARTICLE 4 :

Seront sélectionnés pour la compétition officielle, un à cinq courts métrages par pays.

Les réalisateurs des films sélectionnés pour la compétition seront invités par le festival avec prise en charge des frais de transport et d'hébergement en demi-pension.

#### ARTICLE 5 :

Les films participants doivent être de fiction, en version originale, sous titrés en arabe, en français, ou en anglais et en format professionnel (35mm, ou BETA). La durée du film doit être supérieure à **5 minutes et inférieure à 45 minutes**.

#### ARTICLE 6 :

- Toute demande de participation doit parvenir au secrétariat du festival, au plus tard le **20 juillet 2012** accompagnée d'un dossier comprenant:
- une fiche d'inscription remplie et signée ;
- un synopsis du film en arabe, en français et en anglais ;
- biographie et photo du réalisateur ;
- photos du film ;
- une copie du film enregistrée sur cassette vidéo VHS, DVD ou BETA.

A l'adresse suivante :

Centre Cinématographique Marocain  
Quartier Industriel, Avenue Al Majd, B.P 421  
Rabat- MAROC  
E-mail : [ccm@menara.ma](mailto:ccm@menara.ma)  
Tél. : +212 537 289 200 (L.G)  
Fax : +212 537 798 113

La fiche d'inscription est disponible sur le site du festival : [www.ccm.ma/10fcmm](http://www.ccm.ma/10fcmm)

#### ARTICLE 7 :

Tout producteur ayant proposé un film à la sélection sera informé par courrier de la décision du comité de sélection.

Les copies des films sélectionnés doivent parvenir au secrétariat du festival, accompagnées d'une documentation complète (dossier de presse, photos, affiches) au plus tard le **01 septembre 2012**.

Tout film inscrit et retenu pour la compétition ne pourra être retiré de la sélection.

#### ARTICLE 8 :

Les frais d'envoi des copies de films participants en 35 et BETA ainsi que les frais de leur réexpédition sont à la charge du festival, de même que les frais d'assurance entre la réception et le renvoi des copies.

En cas de perte, la responsabilité du festival n'est engagée que dans la limite de la valeur du support.

En cas de détérioration, le producteur doit envoyer une facture certifiée d'un laboratoire, dans un délai n'excédant pas un mois après qu'il a pris possession de la copie du film.

#### ARTICLE 9 :

Un jury composé de sept membres désignés par les organisateurs, attribue aux films en compétition les prix prévus à l'article 10 du présent règlement.

#### ARTICLE 10 :

Les prix décernés sont :

<b>Le grand prix du festival</b>	<b>80.000,00 DHS</b>
<b>Le prix spécial du jury</b>	<b>60.000,00 DHS</b>
<b>Le prix de la réalisation</b>	<b>50.000,00 DHS</b>
<b>Le prix du scénario</b>	<b>40.000,00 DHS</b>
<b>Le prix du 1<sup>er</sup> rôle féminin</b>	<b>25.000,00 DHS</b>
<b>Le prix du 1<sup>er</sup> rôle masculin</b>	<b>25.000,00 DHS</b>

Le jury ne délivre pas de prix ex aequo.

Un jury de jeunes, décernera « **le prix de la jeunesse** ». Ce prix n'est pas doté de récompense financière.

#### ARTICLE 11 :

Tout cas non prévu par le présent règlement reste du ressort des organisateurs.

#### ARTICLE 12 :

La participation à la 10ème édition du Festival du Court Métrage Méditerranéen de Tanger implique l'adhésion sans réserve au présent règlement.